

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2020 A 19 HEURES

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille vingt,
En exercice : 29	Le Jeudi 20 février à 19 heures,
Présents : 24	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 26	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal,
<u>conseil municipal :</u>	en séance publique,
14/02/2020	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mmes Patricia CARMOUSE, Monique MARENZONI, Dominique DUBARRY, MM. Daniel RIPOCHE, Laurent THEBAUD, Mme Alexandra GAULIER, MM. Bernard SOUBIRAN, Philippe FOURCADE, Mmes Marie-Agnès BERTIN, Isabelle VALLE, M. Stéphane BOURREAU, Mmes Elif YORUKOGLU, Magali CHEZELLE, Christelle JUDAIS, M. Yorgaël BECHADE, M. Virginie MILLOT, MM. Cédric BLANCAN, Serge LACOMBE, Mme Michèle BELLIARD, M. Eric DAILLEUX, Mmes Danielle CHARTIER, Monique CHIEZE.

Absents excusés :

- M. Bruno MENAGER ayant donné pouvoir à M. Didier BAGNERES,
- M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à M. Serge LACOMBE.

Absents :

- M. Julien MAUGET
- M. Jean-Louis VAGNOT,
- Mme Sophie DUFFIEUX,

Secrétaire de séance : Mme Michèle BELLIARD.

Compte rendu de la décision relative au contrat de mission d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché dans le domaine des assurances.

Présentation du projet par le Directeur du Centre social le Roseau.

Délibération n°2020/001

Objet : Exploitation de la Guinguette – Convention de Mise à disposition du site.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal, après délibération et à la majorité par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Serge LACOMBE, Mme Michèle BELLIARD, M. Eric DAILLEUX, Mme Danielle CHARTIER, Mme Monique CHIEZE, M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à M. Serge LACOMBE) :

- **Approuve** la mise à disposition du site par convention d'occupation ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention ci-jointe, et ses éventuels avenants.

Délibération n°2020/002

Objet : Participation de la commune au capital social de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif du CLAS (Coopérative Local des Artisans du Spectacle).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve** la participation de la commune au capital de la SCIC « Coopérative Locale des Artisans du Spectacle » dénommée CLAS, dont le siège social sera fixé au 33, route de Bayonne, 33830 Belin-Beliet à hauteur de 1200 € (12 parts sociales) ;
- **Approuve** les statuts de la SCIC susnommée **et autorise** Monsieur le Maire à les signer ;
- **Désigne** le Maire en qualité de représentant permanent de la commune de Mios lors des assemblées.

Délibération n°2020/003

Objet : Dénomination des chemins ruraux n°69 et 80, sis route de Craque.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

**Le Conseil municipal,
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Valide** la proposition de dénomination du chemin rural n°69 « **Chemin des Pipistrelles** » ;
- **Valide** la proposition de dénomination du chemin rural n°80 « **Chemin du Milan Noir** »
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la numérotation des habitations de ces chemins.
- **Charge** Monsieur le maire ou son représentant de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Délibération n°2020/004

Objet : Cession en remembrement à des riverains d'un délaissé du Lotissement du Parc Hubert Martineau.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir aux conditions déterminées : cession de la parcelle cadastrée AO 622p au prix de 15 000 €.

Délibération n°2020/005

Objet : Echange avec soulte de parcelles situées au 43 Avenue de la République.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal de la ville de MIOS, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir aux conditions déterminées : échange avec soulte de 2 000 € pour la commune.

Délibération n°2020/006

Objet : Déclassement et cession de parcelles le long du chemin du Roux.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité par 25 voix (Madame Alexandra GAULIER ne prend pas part au vote, conformément à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales) :

- **Prononce** le déclassement d'une partie du chemin du Roux du domaine public communal,
- **Intègre** ces parcelles dans le domaine privé communal,
- **Constata** d'office la désaffectation matérielle de ces parcelles et leur affectation par remembrement aux parcelles riveraines,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir en vue de leur cession aux riverains selon les modalités figurant ci-dessus.

Délibération n°2020/007

Objet : Acquisition de parcelles pour le « sentier des trois cours d'eau ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir pour acquérir les parcelles cadastrées AD 71 et AD 136 à l'euro symbolique.

Délibération n°2020/008

Objet : Acquisition de la parcelle d'assiette de la Route de Haute.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir pour acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AI 225

Délibération n°2020/009

Objet : Acquisition de parcelles Chemin de Lamothe.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir pour les terrains susvisés acquis à l'euro symbolique.

Délibération n°2020/010

Objet : Acquisition de deux parcelles situées rue de Testarouch et correspondant aux espaces verts du Lotissement de Galeben est.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal de la ville de MIOS, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir pour acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section A 2986 et A 2987.

Délibération n°2020/011

Objet : Acquisition d'un bien par voie de préemption au 17 bis, avenue de la République.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

1/ Confirme l'acquisition par voie de préemption de la parcelle AD 137 au prix égal à celui figurant sur la déclaration d'intention d'aliéner soit 250.000 € auquel s'ajoutent les frais de commission et d'acquisition ;

2/ Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Délibération n°2020/012

Objet : Concours "Villes et villages étoilés" – inscription de la commune de Mios.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'inscription de la commune au concours "Villes et villages étoilés"
- **Autorise** Monsieur le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/013

Objet : Développement de centrales photovoltaïque sur toiture ou ombrière - organisation d'une procédure de sélection préalable (appel à manifestation d'intérêt).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** le lancement d'une procédure de mise en concurrence sur les dépendances propriété de la Commune présentant un potentiel d'installation de centrales photovoltaïques et notamment le futur complexe sportif de centre-ville;
- **Autorise** Monsieur le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/014

Objet : Adoption du règlement des inscriptions et des réinscriptions scolaires de la Ville de Mios.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement des inscriptions et des réinscriptions scolaires de la Ville de Mios.

Délibération n°2020/015

Objet : Projet de séjour à Marseille accompagné par l'Espace Jeunes.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'organisation de ce séjour à Marseille par les jeunes,
- **Approuve** le versement d'une subvention de 150 € à l'ATEC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes procédures utiles à la réalisation du projet des jeunes et à solliciter toutes subventions susceptibles de concourir à sa réussite.

Délibération n°2020/016

Objet : Approbation de la convention d'aide relative au renforcement du dispositif estival de gendarmerie pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Le Conseil Municipal de MIOS,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement** sur l'adoption de la convention de partenariat relative aux renforcements du dispositif estival de gendarmerie proposée par la commune de BIGANOS, moyennant une contribution financière de la Ville de MIOS de **3 681,71 €** pour l'année 2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat se rapportant à cette opération.

Délibération n°2020/017

Objet : Service public d'eau potable – Protocole financier entre la commune de MIOS et la COBAN.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du protocole financier ;
- **Autorise** le Maire à signer avec La COBAN le protocole adéquat ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Délibération n°2020/018

Objet : Transfert de la compétence Assainissement Collectif – Protocole financier entre la commune de MIOS et la Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du protocole financier ;
- **Autorise** le Maire à signer avec le SIBA le protocole adéquat ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Délibération n°2020/019

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 (ROB 2020).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

**Le conseil municipal,
Après délibération :**

- **Prend acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2020 annexé à la délibération.